

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/05/2020

Dossier complet le :

15/06/2020

N° d'enregistrement :

2020-4705

### 1. Intitulé du projet

Le Clos du Canal II

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ADI aethica développement immobilier

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Bertrand MOURS

RCS / SIRET

4 3 3 5 7 7 9 4 7 0 0 0 2 4

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°39	Surface Plancher : 10 000m <sup>2</sup> < 12 630m <sup>2</sup> < 40 000m <sup>2</sup> Superficie du site : 49441m <sup>2</sup>
Loi sur l'eau, rubrique 2.1.5.0	Superficie drainée : 1 ha < 4,94ha < 20ha, déclaration à réaliser

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site accueille aujourd'hui un champ cultivé sur toute la partie ouest. Une haie bocagère délimite ce champ du nord au sud. La petite partie du site d'étude située à l'est de cette haie est également cultivée. L'ensemble du site est classé en zonage à urbaniser (1AUa) par le PLUi applicable sur la commune.

Le projet consiste en la création d'un quartier à dominante d'habitation mais également de la gendarmerie. Le projet sera composé de:

- la future gendarmerie nationale de Nort-sur-Erdre avec 20 logements,
- 62 lots libres,
- 6 maisons individuelles groupées,
- 23 logements collectifs sociaux,

Le besoin en places de stationnements de chaque lot sera réalisé sur l'emprise des lots. Des places de stationnements visiteurs seront réalisées en longitudinal le long de la voirie principale du projet d'aménagement.

## **4.2 Objectifs du projet**

Le projet a pour objectif de diversifier l'offre de logement sur le secteur et s'effectue en lien direct avec le quartier du Clos du Canal I situé à l'est. Une cohérence d'aménagement sera réalisée pour que le projet se fasse avec une réelle continuité avec le précédent aménagement.

Le projet conserve l'ensemble des éléments majeurs de la végétation du site notamment la haie traversant le projet du nord au sud.

Le projet répond aux objectifs du PLUi de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres.

L'opération Clos du canal présente à l'est a fait l'objet d'un Permis d'aménager en 2013. Le permis d'aménager a été obtenu le 23 avril 2013. Cette opération a une superficie totale de 60450m<sup>2</sup> et une surface de plancher de 15730m<sup>2</sup>. Cette opération est située sur les actuelles parcelles cadastrales suivantes : BD n° 118, 151 à 156, 158 à 160, 162, 163, 165 à 168, 171 à 195, 198 à 202, 204 à 206, 208 à 236, YP n° 230 à 233, 235, 239 à 275.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La gestion des eaux pluviales sera assurée dès le début du chantier afin d'éviter l'apport de matière organique vers le milieu naturel. Si cela s'avère nécessaire une gestion temporaire des eaux pluviales sera mise en place. Un filtre à paille ou équivalent sera maintenu à l'exutoire durant toute la durée des travaux.

Les travaux démarreront en 2020-2021 et comprendront:

- le nettoyage de la zone du projet,
- la protection et l'élagage des arbres et haies conservés,
- la réalisation des différentes voiries,
- la réalisation des divers réseaux ( eaux usées, eaux pluviales, AEP, électricité, télécom, gaz ) et des branchements aux lots,
- l'aménagement des espaces verts.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

En phase d'exploitation il s'agira d'un lotissement d'habitation qui sera géré et entretenu par une association syndicale libre (ASL) ou la collectivité si les espaces communs sont rétrocédés.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération sera soumise à Permis d'Aménager.

L'opération sera soumise à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Le dossier sera transmis à la DDTM lors du dépôt du Permis d'Aménager.

Une étude environnementale a été réalisée sur la zone d'étude.

Une étude géotechnique, G2AVP, a été réalisée déterminant la perméabilité du sol notamment.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du site :	49 441m <sup>2</sup>
Surface Plancher créée :	12 630m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Route de Blain / Avenue des Fauvettes  
44 390 Nort-sur-Erdre

Parcelle cadastrée n° YP 317

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 3 0 ' 5 6 " 00 Lat. 4 7 ° 2 6 ' 2 3 " 70

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1,2km de la ZNIEFF de type II "Vallée et Marais de l'Erdre" (n°520006643); à environ 1,7km de la ZNIEFF de type I "Marais des Dureaux, des Belles et de la Noé-Guy" (n°520015273) et à environ 2,2km de la ZNIEFF de type I "Erdre à l'amont de Nort-sur-Erdre, bois de la Lucinière et ses environs" (N°520006611).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1,6km de la zone humide d'importance majeure (ONZH) de l'Erdre - marais de Mazerolles, Petit Mars (n°FR511301).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de protection rapproché 1 du site de captage du Plessis Pas Brunet. L'arrêté préfectoral portant sur la protection de cette aire de captage date du 25/09/2008. Des échanges ont eu lieu avec le SIAEP de la région de Nort sur Erdre gestionnaire du captage de Nort-sur-Erdre pour que la gestion des eaux pluviales sur le site se fasse sans contradiction avec la présence de la nappe.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit de la vallée de l'Erdre se situe à environ 5,5km au sud du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 1,6km au nord-ouest du site natura 2000 "Les marais de l'erdre" - directive habitats (FR5200624) et à environ 1,6km au nord-ouest du site Natura 2000 " Les marais de l'erdre" - directive oiseaux (FR212004).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé de la vallée de l'Erdre se situe environ à 10,8km au sud du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction de voiries et d'espaces communs. Ces aménagements et leur viabilisation entraîneront la consommation de matériaux de construction (GNT, terre végétale, béton, enrobé...).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La haie existante sur le site d'étude du projet sera conservée quasiment en sa totalité. Cinq percées seront réalisées pour permettre le passage de la voirie ou de cheminement doux.  Le projet prévoit la plantation d'une haie bocagère sur l'ensemble de la limite ouest et la plantation de nombreux arbres dans les différents espaces verts du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas susceptible d'entraîner un impact sur les sites Natura 2000 situés aux alentours du fait de son éloignement aux sites et de la conservation des éléments végétaux majeurs du site du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau et les rejets des eaux pluviales après ruissellement devront être qualitatifs. Dans ce cadre, il est prévu une gestion des eaux pluviales majoritairement aérienne (bassins aériens, noues de collecte...).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur d'actuelle terres agricoles. Ces terres sont classées en zone à urbaniser (1AUa) par le PLUi applicable sur la commune de Nort sur Erdre.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone de sismicité 2 (faible). Le projet se situe dans une zone d'aléa moyen de retrait-gonflements des sols argileux. Le projet se situe en dehors des zones inondables déterminées par l'AZI (atlas des zones inondables) de la vallée de l'Erdre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet portant sur l'aménagement d'un quartier destiné à l'habitat, il n'entraîne pas de risques sanitaires. Le site du projet est située à moins de 500m d'un site BASIAS, différents sites BASIAS se situent sur le territoire de Nort sur Erdre notamment dans le parc d'activité de la Sangle au sud du projet. Le site n'est pas soumis à un plan de prévention des risques technologiques.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création d'environ 110 logements susceptible d'engendrer des déplacements domicile travail aux heures de pointe le matin et le soir. Cet impact sera limité compte tenu de la proximité de la gare de Nort sur Erdre (tram-train T1 - arrêt à env. 1km du site) permettant de rejoindre le centre de Nantes en moins de 40min ; et une politique en faveur des mobilités douces avec les nombreux cheminements piéton et vélo qui mènent vers le centre bourg de Nort sur Erdre et ses polarités.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase de travaux, le projet engendrera du bruit. Néanmoins les horaires seront définies de manière à limiter les nuisances sur le voisinage. En phase opérationnelle le projet ne sera pas source de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux comme opérationnelle, le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les espaces extérieurs seront éclairés au niveau des voiries et cheminements piétons. L'éclairage du projet sera purement fonctionnel. Il sera dirigé vers le sol et sera positionné de manière à ne pas présenter d'impact sur la végétation. Les plages horaires d'éclairage seront également étudiées finement de manière à limiter cet impact.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, les terrassements, les engins et matériels de chantiers pourront engendrer ponctuellement des émissions de poussières et des émissions de CO2.  En phase opérationnelle, le projet n'est pas de nature à engendrer de rejets dans l'air autre que les gaz d'échappement des véhicules des habitants du nouveau quartier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra un rejet d'eau pluviale après infiltration et régulation sur le site du projet pour des pluies plus importantes que le décennale. Les eaux pluviales seront rejeté dans le réseau d'eau pluviale existant de la commune. L'ensemble de la gestion hydraulique du projet fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Le gestion hydraulique se fera conformément aux régleme nt de zonage d'assainissement des eaux pluviales du PLUi de la CCEG
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction de 110 logements (dont 20 concerne la gendarmerie) soit environ 285EH. Le projet sera responsable des rejets suivants : charge en DBO5 = 17.1kg/jour (60g/j/hab) ; charge en DCO = 38.5kg/jour (135g/j/hab) ; charge en Qc = 42.7m3/jour (0.15m3/j/hab). Les eaux usées seront rejetées vers la station d'épuration de Mares Noires d'une capacité de 678kg DBO5/j. L'urbanisation du quartier ainsi que de l'ensemble des zones 1AU est compatible avec les capacités de la station d'épuration. (cf: annexe 9)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier engendrera des déchets qui seront triés, suivis et envoyés dans des filières de traitement adaptées. En phase opérationnelle, les habitants engendreront également une production de déchet. Des conteneurs enterrés des déchets seront positionnés à proximité des voirie de desserte principale en accord avec la CCEG.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve dans une zone de présomption archéologique. Toutefois, étant donné le développement urbain tout autour du site et l'absence de découverte archéologique, la possibilité de présence de patrimoine archéologique est faible. Le projet vise une qualité architecturale et paysagère (étude des volumes, conservation du patrimoine végétal, ...). De plus le site n'est pas compris dans un périmètre de site inscrit/classé et de monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité de culture agricole actuelle est remplacée par du logement tel que définit par le PLUi de la CCEG.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'imperméabilisation du site génère une modification des ruissellements. Afin de compenser cela il a été fait le choix de favoriser le passage des eaux pluviales dans des espaces végétalisés (noues, bassins d'infiltration paysagers) afin d'améliorer la qualité des eaux en sortie de projet. Certaines plantes sont capables soit par phytodégradation (export des polluants vers les parties aériennes pour assimilation ou dégradation des substances) soit par phytostimulation (activation des microorganismes au niveau de la rhizosphère pour dégradation des substances) d'améliorer la qualité des eaux de ruissellement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'a pas d'impact majeur. Nous estimons que le projet doit être dispensé d'une étude d'impact. Les études menées lors de l'élaboration du PLUi de la CCEG qui permettent la réalisation de ce projet, n'ont pas mis en avant de problématiques particulières.

L'étude environnementale réalisée en 2019 sur le site n'a recensé qu'une espèce avec un enjeu élevé sur le site, l'insecte le grand capricorne du Chêne. Son habitat sera conservé avec le chêne pédonculé ainsi que la haie multi-strates l'accompagnant.

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera élaboré et transmis à la DDTM44.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 6 : Dossier de présentation du projet annexe 7 : Diagnostic environnementale annexe 8 : Etude géotechnique annexe 9 : extrait de l'annexe sanitaire du PLUI de la communauté Erdre et Gesvres

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Sainte Luce sur Loire

le, 11/06/2020

Signature

